FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 45

Guide d'identification des écrevisses dans le Loiret

Source : *Fédérations Loraine Pêche, 2011. Guide d'identification des écrevisses en France métropolitaine*

Sommaire

Préambule..... 1

Comment déterminer une écrevisse..... 1

Schéma de l'anatomie générale de l'écrevisse..... 1

Ecrevisse à pattes blanches..... 2

Ecrevisse de Californie..... 3

Ecrevisse Américaine..... 4

Ecrevisse de Louisiane..... 5

Actions préalables à toute prospection autorisée..... 6

Que faire suite à la découverte d'une écrevisse..... 6

Préambule

Les écrevisses sont des crustacés vivant en eau douce principalement dans les rivières, canaux et plans d'eau. En France, seulement neuf espèces sont répertoriées contre 600 dans le monde (Rapport, Eaufrance).

Dans le Loiret, on recense 4 espèces : 1 espèces autochtone (se trouvant à l'intérieur de leur aire de répartition naturelle comme l'écrevisse à pattes blanches) et 3 espèces allochtones (espèces exotiques introduites volontairement ou non par l'homme).

Depuis la fin du XIXème siècle, les agressions sur le milieu (détériorations de l'habitat, pollutions, réchauffement des eaux, les ouvrages hydrauliques, …) et la colonisation du réseau hydrographique par des écrevisses envahissantes (écrevisse américaine, etc.), sont les principales causes de raréfaction des écrevisses natives. Face à ce constat, il est donc essentiel d'identifier les espèces rencontrées dans nos rivières afin d'agir en conséquence.

Comment déterminer une écrevisse ?

Afin de déterminer rapidement une écrevisse, il faut procéder par éliminations successives. La méthodologie est la suivante :

- Cette écrevisse possède une ou plusieurs épines piquantes internes au centre de l'article précédent les pinces (carpopodites, cf. photo ci-contre) : c'est une *Cambaridae*. Dans ce cas, il faut allez dans les pages rouges et regardez attentivement les critères de détermination de chaque espèce.
- Elle ne possède pas d'épine interne sur le carpopodite : c'est une *Astacidae*. Dans ce cas, il faut allez à la page 13.
- Si ce n'est pas cette écrevisse, il faut dans ce cas allez dans les pages vertes et vérifiez les critères de détermination spécifiques.

Une fois la détermination effectuée, **pour chaque espèce des recommandations légales et/ou obligations mentionnées sont à suivre**.

Schéma de l'anatomie générale d'une écrevisse

Source : Fédérations Lorraine pêche, 2011

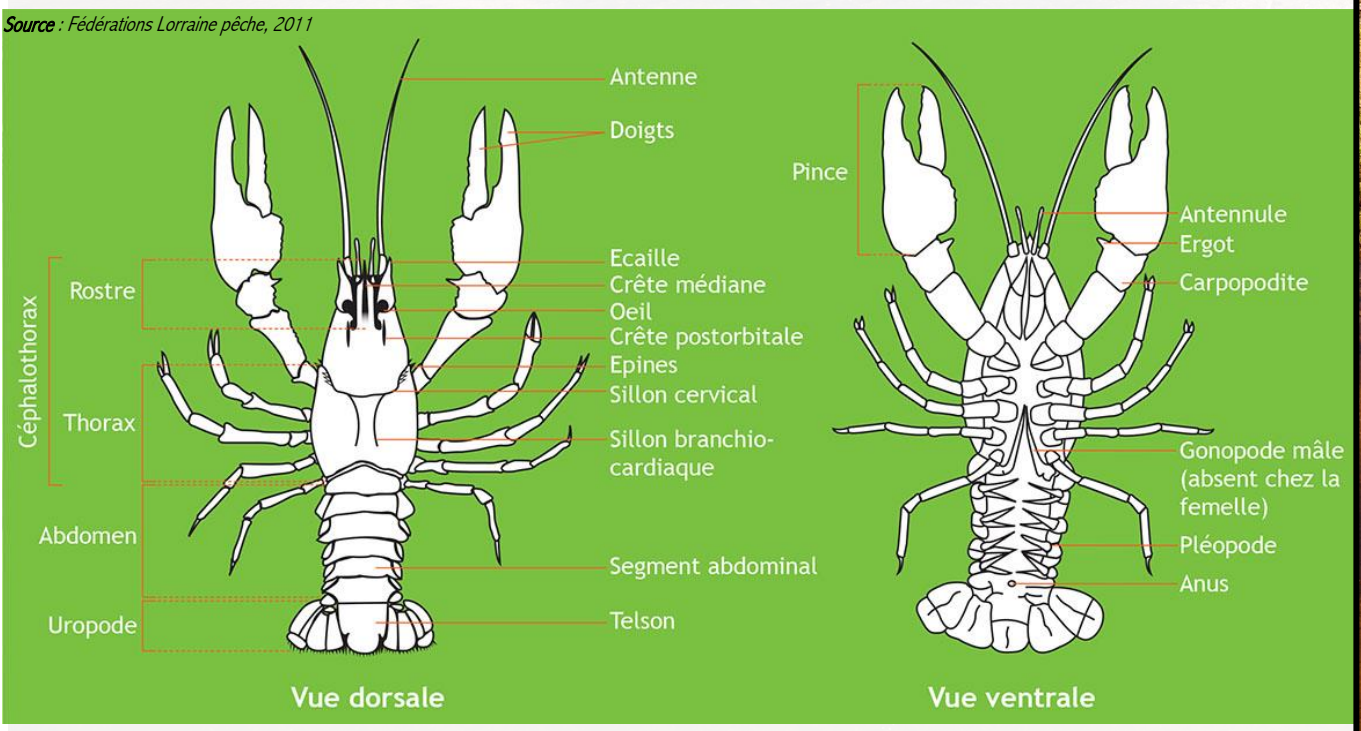

Nb : Une écrevisse se mesure de l'extrémité du rostre au bout du telson

Ecrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes

L'écrevisse à pieds blancs ou à pattes blanches est classée comme espèce protégée. Les populations connues sont de petite taille (max 130mm). **Elle vit principalement dans des ruisseaux aux eaux fraîches (optimal inférieur à 15°C) d'excellente qualité et riches en oxygène**.

Critères d'identification

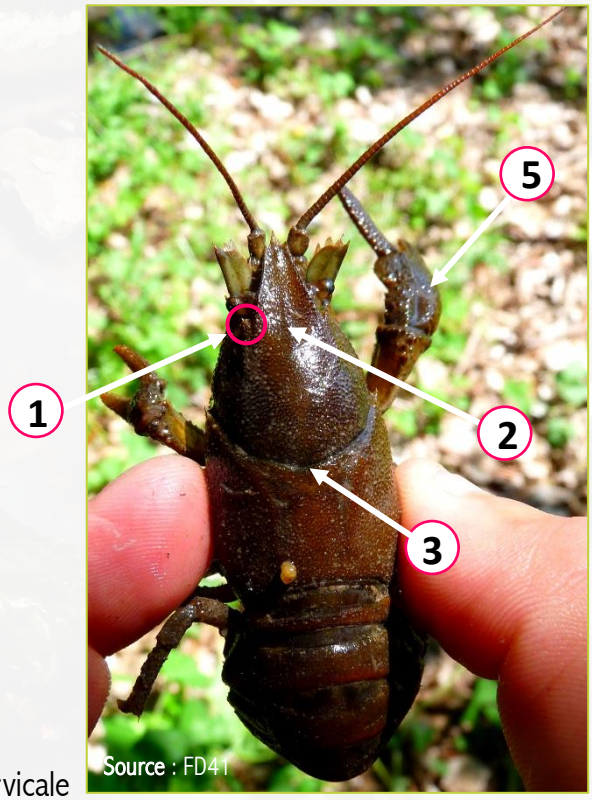

1 : Une seule crête post-orbitale
2 : Rostre triangulaire / \ (bords lisses et convergents)
3 : Quelques épines sur les flancs en arrière du sillon cervicale
4 : Face interne des pinces blanches
5 : Pinces massives et rugueuses

Menaces

- Dégradation de la qualité des milieux aquatiques
- Ecrevisses exotiques envahissantes (compétition, transmission des maladies)

Intérêts

- Fort enjeu patrimonial
- Rare en Loiret et en Région Centre
- Témoin d'une bonne qualité de l'eau et des milieux

REGLEMENTATION

- Espèce menacée et protégée
- Pêche interdite toute l'année

Ecrevisse de Californie

Pacifastacus leniusculus

Originaire de la côte Ouest des Etats-Unis, l'écrevisse de Californie est surnommée l'écrevisse signal ou bien l'écrevisse du Pacifique. Introduite en France dans les années 1970, elle est présente dans 78 départements dont le Loiret. D'après le Code de l'Environnement (CE), elle est classée comme « **susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** ». De petites tailles (max 180mm), c'est une espèce tolérante, qui occupe les mêmes milieux que les écrevisses locales (ruisseaux, rivières, plans d'eau et canaux).

Critères d'identification

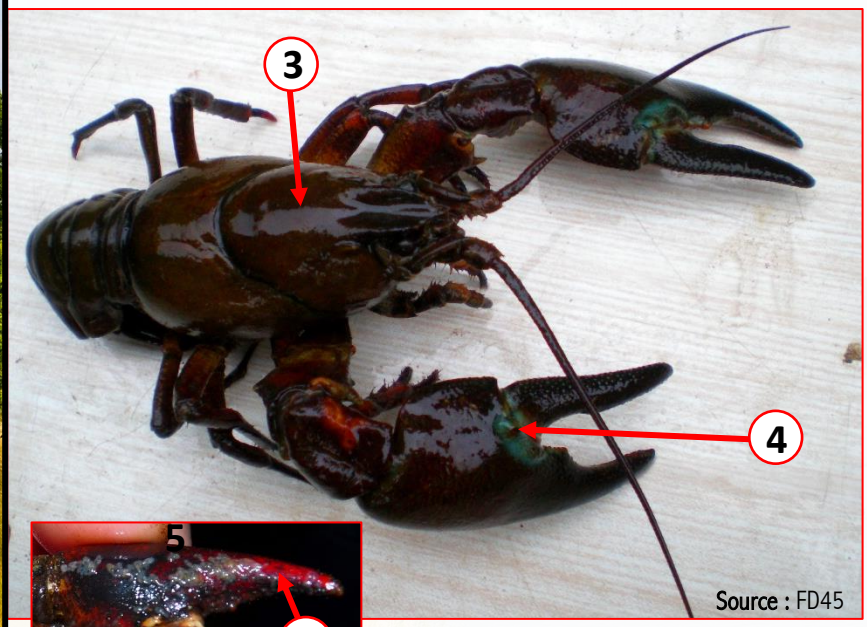

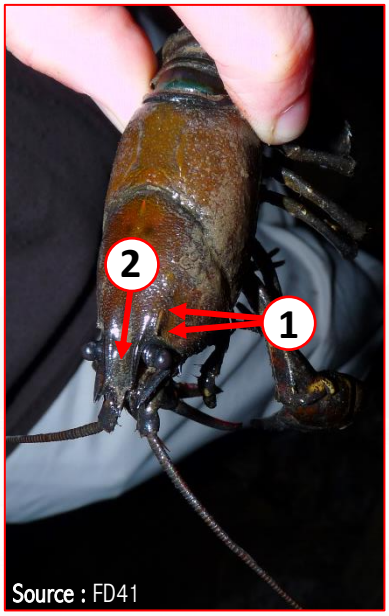

1 : Deux crêtes post-orbitales
2 : Rostre aux bords parallèles ! !
3 : Céphalothorax lisse
4 : Tâche blanche ou bleutée à la commissure des pinces
5 : Pinces lisses et rouges en face ventrale

Impacts

- Fragilisation des berges par ses terriers
- Disparition de la faune et de la flore
- Contamination des écrevisses locales (porteuse saine de la peste de l'écrevisse)
- Concurrence très forte avec les écrevisses autochtones (écrevisses à pieds blancs)

REGLEMENTATION

➢ Introduction interdite dans tout type de milieu

Un signalement précoce peut permettre une éradication de l'espèce !!

Merci de signaler vos observations à la Fédération de Pêche du Loiret

Ecrevisse Américaine

Orconestes limosus

L'écrevisse américaine, originaire de la côte Est des Etats-Unis, a été introduite en France en 1910. Espèce la plus représentée en France (présente dans tous les départements français sauf en Lozère où elle n'a pas été recensée), elle est classée comme « **susceptible de provoquer des déséquilibres** biologiques » (CE). De petites tailles (max 120mm), elle colonise de nouveaux milieux très facilement par sa faculté à supporter une grande amplitude thermique et une eau de qualité médiocre. En Loiret, elle est présente dans de nombreux milieux aquatiques (cours d'eau et plans d'eau).

Critères d'identification

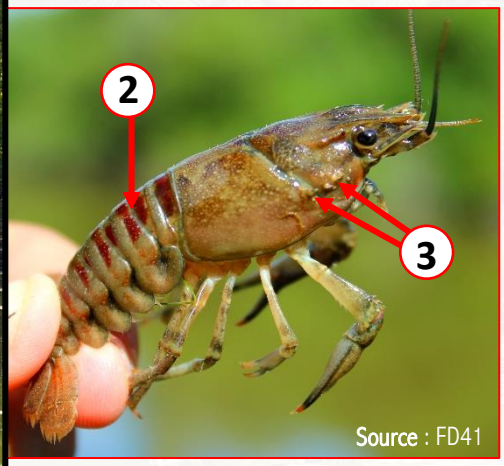

Source : FD41

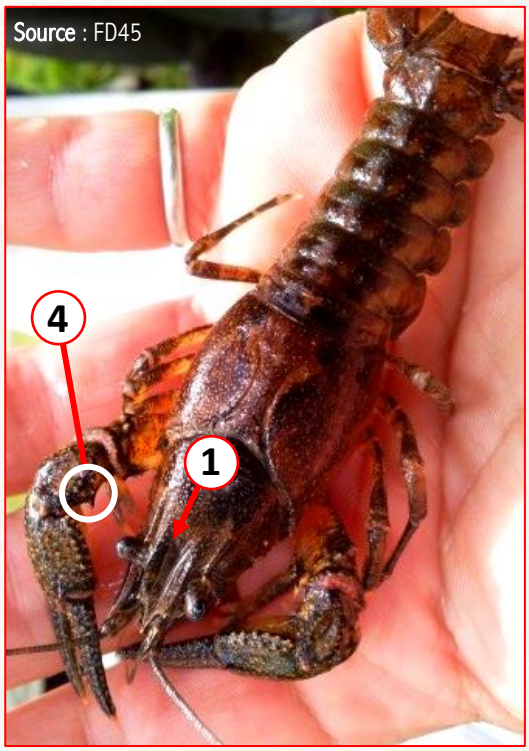

Source : FD45

1 : Rostre en forme de gouttière et au bords parallèles
2 : Tâches rougeâtres sur les segments de l'abdomen
3 : Epines avant et après le sillon cervical
4 : Ergot internet sur le carpopodite

Impacts

- Disparition de la faune et de la flore
- Contamination des écrevisses locales (porteuse saine de la peste de l'écrevisse)

Pêche

- Autorisée toute l'année selon les moyens légaux
- Pas de limite de capture
- Remise à l'eau interdite quelque soit la taille de l'écrevisse

REGLEMENTATION

- Introduction interdite dans tout type de milieu
- Transport vivante interdite

Un signalement précoce peut permettre une éradication de l'espèce sur un site nouvellement colonisé !!

Merci de signaler vos observations à la Fédération de Pêche du Loiret

Ecrevisse de Louisiane

Procambarus clarkii

Introduite en France en 1976, l'écrevisse de Louisiane est classée comme « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » (CE). Originaire du sud-est des Etats-Unis, c'est une espèce exotique envahissante de petites tailles (max 150mm). Elle se reproduit très rapidement, en grande quantité provoque de nombreux impacts négatifs sur les milieux aquatiques. Très résistante aux conditions thermiques et hydrologiques extrêmes, c'est pourquoi elle colonise très facilement. En Loiret, elle est présente dans de nombreux milieux aquatiques (marais, lacs, étangs, canaux et rivières).

Critères d'identification

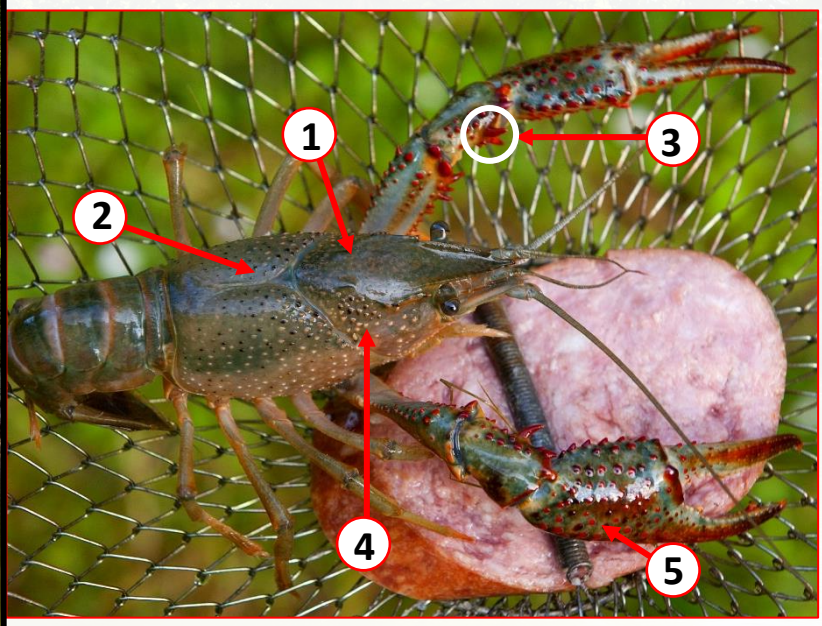

1 : Rostre à bords convergents / \
2 : Sillons branchiocardiaques se rejoignant en un point
3 : Un ou deux ergots internes sur le carpopodite
4 : Aspérités sur le céphalothorax
5 : Tubercules rouges sur les pinces

Impacts

- Fragilisation des berges par ses terriers
- Disparition de la faune et de la flore
- Contamination des écrevisses locales (porteuse saine de la peste de l'écrevisse)

Pêche

- Autorisée toute l'année selon les moyens légaux
- Pas de limite de capture
- Remise à l'eau interdite quel que soit la taille de l'écrevisse

REGLEMENTATION

- Introduction interdite dans tout type de milieu
- Transport vivante interdite

Source : FD41

Un signalement précoce peut permettre une éradication de l'espèce sur un site nouvellement colonisé !!

Merci de signaler vos observations à la Fédération de Pêche du Loiret

Actions préalables à toute prospection

Les pathologies affectant les écrevisses autochtones peuvent être véhiculées par l'Homme. Il faut donc être vigilant en procédant à une **désinfection systématique** du matériel de prospection.

Le désinfectant à la fois bactéricide (large spectre), fongicide et virucide doit être rigoureusement employé par aspersion ou bain de trempage selon les dilutions préconisées (voire sur-dilué).

Une fois désinfecté, le matériel doit être sec avant tout contact avec le milieu aquatique. Ceci permet d'éviter la propagation de ces produits dans l'environnement. Ainsi, si plusieurs sites sont à prospecter en une nuit, mieux vaut alterner avec deux paires de bottes préalablement désinfectées et sèches. Au terme d'une prospection, stocker le matériel dans un bac de rétention.

Pour effectuer une prospection nocturne écrevisse et/ou pour poser des nasses, il faut être détenteur d'un arrêté de pêche scientifique.

Source : Fédérations Lorraine pêche, 2011

Que faire suite à la découverte d'une écrevisse ?

Il s'agit d'une écrevisse autochtone :

- La photographier et/ou la remettre délicatement à l'eau à l'endroit de l'observation à moins qu'elle ne soit morte, auquel cas l'extraire du ruisseau pour éviter toute prolifération éventuelle de pathogènes.
- Ne pas marcher dans l'eau afin d'éviter toute perturbation du site et donc toute mortalité potentielle.
- Bien désinfecter les bottes en cas de retour sur le site.
- Communiquer l'observation à la Fédération de pêche du Loiret ou à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la survie de l'espèce peut en dépendre.

Il s'agit d'une écrevisse exotique :

- La photographier.
- La tuer.
- Bien désinfecter les bottes en cas de retour sur le site.
- Communiquer l'observation à la Fédération de pêche du Loiret ou à l'AFB.

Classées au titre de l'article R. 432-5 du CE, les écrevisses exotiques sont des espèces « susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ». L'article L. 432-10 de ce même code interdit l'introduction de ces espèces dans tout type de milieu. Il est donc **conseillé de les détruire sur place**. Après capture, il est possible de châtrer l'animal en retirant le segment central de l'uropode (telson) relié à l'intestin. Pour cela, appliquer une rotation d'un quart de tour dans un sens puis dans l'autre au niveau de la base du telson afin de le briser et de pouvoir l'extraire avec l'intestin.

Source : Fédérations Lorraine pêche, 2011

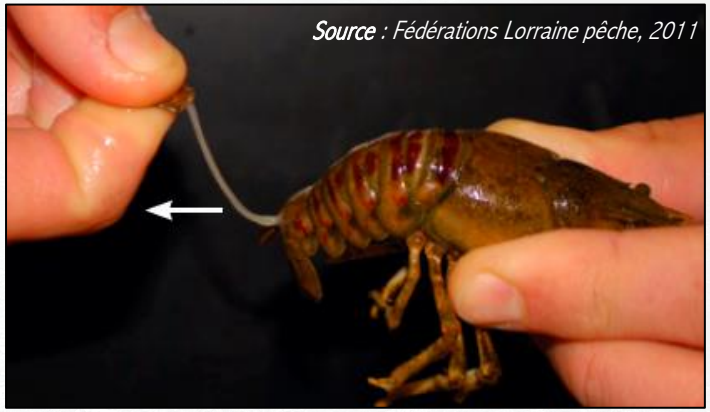

Source : Fédérations Lorraine pêche, 2011

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 45

Si vous souhaitez communiquer vos observations ou vous renseigner sur la réglementation de la pêche des écrevisses, n'hésitez pas à contacter la Fédération de Pêche du Loiret et l'AFB.

Laurent DELLIAUX

Responsable des Pôles technique & développement

: 02.38.87.70.98 – 06.22.02.68.13

: laurent.delliaux@orange.fr

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

08.92.97.68.17 (n°payant)